

Plan d'action national belge Femmes, Paix et Sécurité: Etat de la situation - décembre 2011

Introduction	3
1. Cadre Normatif	4
Nations Unies	4
Union Européenne	6
OSCE	6
OTAN	7
2. Toutes les formes de violence à l'encontre des femmes dans les conflits armés	8
3. Consolidation de la paix et prévention des conflits	10
4. Coopération au développement	12
5. Missions de paix	20
6. Equilibre de genre	25
7. Monitoring sur la base des indicateurs UE	27

Le Plan d'action national belge 'Femmes, Paix et Sécurité' : Etat de la situation - décembre 2011 a été rédigé par:

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
Le Ministère de la Défense
Le SPF Intérieur
Le SPF Justice
L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, pour le ministre de l'Égalité des chances
La Commission Femmes et Développement

Editeur responsable:

Mr. Dirk Achten, Président du comité de Direction, Rue des Petits Carmes, 15 – 1000 Bruxelles

© Photo par Myriam Asmani

Introduction

1. Le plan d'action belge élaboré suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, intitulée "Femmes, Paix et Sécurité", a été approuvé par le Conseil des Ministres du 8 février 2009.
2. La résolution 1325 vise à prévenir la violence à l'encontre des femmes et des filles et à assurer la participation des femmes à la prise de décisions en matière de paix et de sécurité, par exemple dans les négociations de paix et les processus de démocratisation.
3. La mise en application de la résolution 1325 est une entreprise ambitieuse: la Belgique s'efforce d'y contribuer via la mise en œuvre d'un plan d'action national (PAN 1325).
Le plan d'action a été élaboré par le Service Droits de l'homme du SPF Affaires étrangères, en coordination avec les services publics concernés:
 - SPF Affaires étrangères et Coopération au Développement,
 - Ministère de la Défense,
 - SPF Intérieur,
 - SPF Justice,
 - Institut pour l'égalité des femmes et des hommes,
 - Commission Femmes et Développement.Le plan d'action est consultable sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement¹.
4. Le plan d'action contient un éventail d'engagements. Un état de la situation quant à la mise en œuvre du PAN sera présenté ci-après. Le document subdivisé en chapitres fait état des engagements respectifs par SPF/Ministère. Dans un souci de clarté, seuls les engagements et réalisations majeurs seront mis en évidence.
5. Cet état de la situation fait l'objet de débats avec la société civile à l'automne 2011.
Ce processus permettra d'évaluer le PAN et le cas échéant, de le réviser dans le courant de l'année 2012.

¹http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/plan_action_belge_1325_tcm313-66266.pdf

1. Cadre normatif

6. La défense et la promotion des droits de la femme constituent une priorité pour le gouvernement belge, qui se traduit également en termes de politique étrangère.

Un certain nombre d'aspects bénéficient d'une attention prioritaire, à savoir:

- La participation des femmes à la vie politique et économique,
- La promotion des droits sexuels et reproductifs,
- La lutte contre la discrimination à l'égard des femmes – de jure et de facto,
- La lutte contre la violence à l'égard des femmes (cf. Chapitre 2).

Ces aspects s'inscrivent de manière transversale dans d'autres thèmes tels que la lutte contre l'impunité, les objectifs du Millénaire, la démocratisation, les formes modernes d'esclavage, le trafic des êtres humains ainsi que d'autres droits relatifs à des groupes spécifiques, comme les droits des enfants et des personnes handicapées, les femmes et les filles nécessitant une attention particulière.

7. A divers niveaux et dans diverses instances multi- et bilatérales, il est demandé d'accorder une attention particulière aux droits des femmes, par exemple au sein de l'Union européenne et des nombreux organes et institutions des Nations unies ainsi que l'OTAN, l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Les droits des femmes sont également abordés au cours des entretiens bilatéraux concernant par exemple la RDC, le Soudan, la Côte d'Ivoire, l'Afghanistan, etc. A cet égard, l'attention se porte principalement sur la lutte contre l'impunité, la participation des femmes aux négociations de paix et aux processus de démocratisation.

Au sein des Nations unies

8. La Belgique a suivi avec attention les négociations sur la nouvelle agence des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU Femmes, tant dans leurs aspects opérationnels que normatifs. Début 2011, les ministres Vanackere et Chastel recevaient déjà la directrice exécutive nouvellement désignée, madame Bachelet. Les modalités de coopération de la Belgique avec ONU Femmes dans des pays tels que la Tunisie et l'Égypte sont examinées à la lumière du printemps arabe, l'intention étant d'accroître le rôle des femmes lors des prochaines élections, à la fois comme électrices et comme candidates.
9. Dans le cadre de son statut de membre des NU, le Canada préside un Groupe des amis de la Résolution 1325 (une quarantaine de pays). Lorsqu'elle a été membre du Conseil de Sécurité des NU, la Belgique a plaidé pour la mise en place d'un Groupe d'amis au niveau du Conseil. Le Groupe cherchant à se créer une assise géographique plus large, la Belgique n'en fait plus partie pour l'instant mais elle continue à suivre ses recommandations. Celles-ci impliquent notamment d'œuvrer à la mise en place d'un groupe de travail formel 1325 au sein du Conseil de Sécurité, ainsi qu'à définir des objectifs sur la base des indicateurs adoptés en 2010 (élaborés par ONU Femmes).
10. Depuis 1984, la Belgique a été sans discontinuer membre de la Commission onusienne de la condition de la femme. Nous y plaidons activement en faveur d'une politique progressiste, neutre sous l'angle de l'égalité entre les sexes. Le courant conservateur gagne du terrain, ce qui menace les droits acquis. Tout comme la plupart des Etats membres de

l'UE, la Belgique se refuse à céder à cette pression.

11. Au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies dont la Belgique est encore membre jusqu'à fin 2012, notre pays négocie, conjointement avec l'UE, des résolutions portant sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, le trafic d'êtres humains, ainsi que les mandats du Rapporteur Spécial sur la question de la violence contre les femmes, du Rapporteur Spécial sur le trafic des êtres humains et le groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation.
12. Au cours de l'*examen périodique universel (EPU)* (présentation au Conseil des droits de l'homme des Nations unies de la mise en œuvre de l'ensemble des droits de l'homme dans un pays donné; tous les pays y sont soumis dans le cadre d'une rotation quadriennale), la Belgique intègre l'aspect droits des femmes dans toutes les interventions, concernant par exemple les mutilations génitales en Somalie, la discrimination des femmes dans la constitution en Sierra Leone et les violences conjugales en Hongrie. Les pays sont également encouragés à ratifier et à respecter le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et la Convention CEDAW².
13. La Belgique a conclu avec la Cour Pénale Internationale (CPI) un accord relatif au transport aérien de personnes accusées de violence sexuelle, et amenées à comparaître devant la CPI. En exécution de cet accord, les autorités belges ont assuré, en février 2008, le transport aérien d'un accusé détenu en RDC (Mathieu Ngudjolo Chui) en vue de sa remise à la CPI en exécution du mandat d'arrêt délivré à son encontre. Il a également été procédé, en 2011, au transport aérien vers les Pays-Bas de 4 personnes détenues en RDC en vue de

² Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, la Convention des Nations unies sur les droits des femmes

leur audition comme témoins devant la CPI.

14. Au cours des rencontres internationales portant sur la lutte contre les mines terrestres et les armes à sous-munitions, les interventions belges soulignent de manière systématique la nécessité d'offrir prioritairement une protection aux populations les plus vulnérables, dont les femmes et les enfants.
15. Dans le contexte de la négociation d'un traité international sur le commerce des armes (*Arms Trade Treaty*) dans le giron des Nations unies, l'Envoyé spécial pour le Désarmement et la non-prolifération a plaidé pour l'inscription dans le futur traité d'une disposition reconnaissant l'impact spécifique de la répression des trafics d'armes illicites sur la protection des femmes et des enfants. La négociation de ces textes se poursuivra en 2012 et la Belgique continuera à accorder une attention particulière à cette thématique.
16. Depuis juillet 2008, la Belgique préside la *Peace Building Commission* pour la République centrafricaine et fait usage de cette position pour solliciter une attention particulière à l'égard du rôle que peuvent jouer les femmes dans le processus de paix. Des auditions sont également organisées avec les organisations locales de femmes. A terme, on pourrait examiner dans quelle mesure la Belgique peut assister la RCA dans le développement de son propre Plan d'Action, par ex. via ONU Femmes qui a entamé un processus de consultation.

Au sein de l'Union européenne

17. Lors de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010, le SPF Affaires étrangères a mis au point 3 modules de formation à l'intention du personnel de la gestion civile des crises au niveau européen. Ces 3 modules – respectivement consacrés au genre, à la

protection des enfants et aux droits de l'homme – constituent un ensemble interactif comprenant des études de cas. Ces modules ont été approuvés par le Conseil européen en décembre 2011.

18. La Belgique a participé à la rédaction du premier rapport de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité sur la base de 17 indicateurs UE. Les résultats relatifs à ces indicateurs pour la Belgique ont été repris au Chapitre 7 Monitoring: l'objectif à terme est de déterminer des cibles ('targets'). Par ailleurs, le rapport UE fait apparaître les écarts dans les niveaux d'avancement entre pays membres de l'UE, ce qui incite un certain nombre d'Etats membres à accroître leurs efforts en la matière.
19. Au sein du groupe de travail UE sur les droits des femmes (dépendant du groupe de travail droits de l'homme), la participation de la Belgique aux travaux se traduit par la mise en place d'une campagne UE en Asie contre les mariages forcés (prévue fin 2011).
20. L'UE et les Etats membres de l'UE demandent régulièrement à la Belgique de leur fournir des informations sur l'élaboration et la mise en œuvre du PAN 1325. C'est là une occasion d'encourager d'autres pays à élaborer, eux aussi, un Plan d'action national.

Au sein de l'OSCE

21. La Belgique soutient le Plan d'Action pour la promotion de l'égalité de genre (2004) de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe. Le Plan d'Action poursuit 3 objectifs principaux:
 - Initiation et soutien de projets promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes,
 - Intégration d'une perspective de genre dans toutes les activités de l'OSCE (*gender mainstreaming*),
 - Égalité de représentation des hommes et des femmes dans les

effectifs et égalité de traitement des hommes et des femmes au travail.

Par ailleurs, le programme général d'orientation pour les nouveaux membres du personnel contient un module sur le *gender mainstreaming*.

22. Comme recommandé par le Plan d'Action pour la promotion de l'égalité de genre, la Belgique s'emploie à présenter davantage de candidates féminines à des fonctions OSCE, en particulier aux niveaux supérieurs. En mai 2010, les femmes représentaient 45% des effectifs totaux de l'OSCE. Le pourcentage de femmes dans les positions managériales supérieures atteignait 30% à l'époque, s'inscrivant dans une courbe croissante au cours des dernières années.
23. Les Etats membres de l'OSCE sont responsables de la promotion de l'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes. Ils peuvent faire appel à l'OSCE pour bénéficier d'une assistance à cet égard. Par ailleurs, l'OSCE initie et soutient également des projets de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes: la Belgique fournit des contributions volontaires destinées à soutenir ce genre de projets. Les thèmes suivants sont prioritaires: création d'un cadre législatif pour l'égalité entre les hommes et les femmes, prévention des violences à l'encontre des femmes, égalité des chances au niveau de la participation à la vie politique et publique, participation des femmes à la prévention des conflits, gestion des crises et reconstruction, égalité des chances sur le plan économique, conception et mise en œuvre de plans d'action nationaux de promotion de l'égalité, et création de mécanismes nationaux destinés à améliorer la situation des femmes.
24. Les Etats membres de l'OSCE, le Secrétariat, les Institutions et les missions de terrain doivent veiller à ce

qu'une perspective de genre soit intégrée dans les trois domaines d'action de l'OSCE: la dimension politico-militaire, la dimension économique et environnementale et la dimension humaine. Des '*Gender focal points*' ont également été prévus dans toutes les missions de terrain et les Institutions et dans tous les départements au sein du Secrétariat de l'OSCE, qui assistent leurs collègues au niveau du *gender mainstreaming*. Le ministère de la Défense a détaché un militaire belge en tant que *Gender Officer* au sein de cette *Gender Section* (pour une période d'une année en 2009-10), où il a notamment contribué à la mise en œuvre de la résolution 1325.

25. La *Gender Section* du Secrétariat de l'OSCE a également pris l'initiative de publier le *Gender Monitor*. Cette lettre d'information comprend notamment une revue des diverses activités de l'OSCE en termes de genre.

26. Dans la perspective de la mise en œuvre intégrale de son Plan d'Action Genre, la Finlande a proposé, en juin 2011, de mettre au point une '*gender check list*'. Selon la Finlande, pareille liste peut contribuer à une meilleure

intégration de la perspective de genre dans la politique et les programmes de l'OSCE.

27. Notamment via son Forum pour la Coopération en matière de sécurité (FCS), l'OSCE s'efforce d'encourager la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations unies. A l'occasion du 10^e anniversaire de la résolution, ce thème a fait l'objet d'une attention particulière. Aux côtés de ses partenaires européens, la Belgique poursuit ses efforts de promotion de ce thème au sein de l'OSCE.

28. Enfin, des efforts importants ont également été fournis dans le cadre du Code de Conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. L'UE s'est engagée à inclure sur base volontaire des informations sur les femmes, la paix et la sécurité dans ses réponses aux questionnaires et a appelé les autres Etats membres de l'OSCE à suivre cet exemple.

Au sein de l'OTAN

Cf. Chapitre 5 Missions de la paix

2. Toutes les formes de violence à l'encontre des femmes dans les conflits armés

29. La violence à l'encontre des femmes et plus particulièrement les violences sexuelles durant les conflits armés, continuent malheureusement d'être une arme de guerre utilisée dans de nombreux pays.
La Belgique s'efforce d'apporter sa contribution à différents niveaux:
30. Au Conseil de Sécurité des NU, la Belgique a plaidé avec force pour la désignation d'un Représentant spécial des NU chargé de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés (fonction occupée à ce jour par Margot Wallström, ancienne commissaire de l'UE). A cet égard, la Belgique a en outre mené des actions intensives de lobbying pour faire adopter au Conseil de Sécurité des NU un certain nombre d'indicateurs et un mécanisme de monitoring holistique. Ces instruments permettent un meilleur suivi de la condition globale de la femme dans les zones de guerre de sorte qu'il est possible de prendre des mesures concrètes, telles des sanctions, une protection adaptée, etc.
31. La Belgique apporte son soutien, tant politique que financier, aux **stratégies, programmes et projets au bénéfice des victimes dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles**. Les actions et les financements se concentrent principalement mais non exclusivement sur la Région des Grands Lacs. La Belgique poursuit une approche multidimensionnelle, coordonnée et harmonisée en appui aux stratégies nationales de lutte contre les violences sexuelles. Cf. Chapitre 4 Coopération au développement.
32. Les **actions préventives** se concentrent, par exemple, sur des campagnes et sur des démarches en faveur de la participation des femmes aux négociations de paix et aux processus de démocratisation.
33. En outre, la Belgique apporte son appui dans le cadre de **cours et formations** pour militaires et policiers, e.a. via les missions de crise européennes. Les missions de l'UE (EUSEC et EUPOL) disposent dans leurs bases de Kinshasa, Goma et Bukavu d'équipes d'experts de ces questions dont l'une des tâches est de sensibiliser respectivement les militaires et les policiers à la lutte contre les violences sexuelles. EUPOL lutte aussi contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles et pour le renforcement des procédures pénales. Cf. Chapitre 5 Missions de paix.
34. Nous agissons également afin que les **auteurs de violences sexuelles** soient punis, y compris les militaires. A ce niveau, la Belgique a assuré le transport de témoins et d'auteurs dans le procès Fizi dans l'est de la RDC dans lequel un certain nombre de hauts gradés ont été condamnés.
35. Par ailleurs, la Belgique veille à accroître **l'attention du public et la pression politique** à l'égard du problème. A l'occasion du dixième anniversaire de la Résolution 1325, 3 conférences ont été organisées pendant la présidence belge de l'Union européenne, respectivement à Bruxelles, à Genève et à New York. La Conférence à Bruxelles, organisée de concert avec la Haute Représentante de l'UE, Mme Ashton, et en présence de la Princesse Astrid a suscité une attention relativement grande des médias. Les 3 conférences ont abouti à diverses recommandations que l'UE a défendues au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies. C'est entre autres grâce à la position forte de l'UE que le Conseil de sécurité des Nations unies dispose désormais d'un mécanisme de monitoring complet pouvant notamment

imposer des sanctions aux auteurs de violences sexuelles.

36. Le problème des violences sexuelles a aussi été soulevé plusieurs fois au cours de la visite du Ministre Vanackere à la RDC en 2011, en particulier en ce qui concerne l'impunité. La 'tolérance zéro' doit progressivement devenir une réalité en RDC.

37. Le Dr Mukwege, directeur du célèbre hôpital Panzi à Bukavu (RDC orientale) a reçu le Prix Roi Baudouin en avril 2011. De passage à Bruxelles, il a eu de nombreux entretiens avec des hauts dignitaires, entretiens qui ont permis de lancer des initiatives supplémentaires.

38. Dans l'esprit du Prix Roi Baudouin, le Roi Albert II a fait remettre en juin 2011 un courrier au Secrétaire général des NU Ban Ki-Moon, avec la demande expresse de renforcer le mandat des casques bleus des NU en RDC afin d'améliorer et d'accélérer les interventions contre les violences sexuelles.

39. Le SPF Affaires étrangères participe activement à la réunion des 'parties prenantes' organisée par la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés, Margot Wallström. Pendant la première semaine de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, la Représentante Margot Wallström a organisé un mini-sommet auquel a participé le ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere. Dans le cadre de ce mandat de la Représentante spéciale, la Belgique soutient le 'Groupe sur l'état de droit' à hauteur de 250.000 € (cf. chapitre 3 Consolidation de la Paix); ce groupe a été spécifiquement mis sur pied pour interroger des témoins et localiser des auteurs lorsque des agressions graves se produisent à grande échelle, p. ex. au Soudan et en RDC. En peu de temps, le travail de ce groupe a déjà débouché sur plusieurs condamnations d'auteurs de violences sexuelles.

3. Consolidation de la paix et Prévention des conflits

40. Le service 'Consolidation de la Paix et Prévention des conflits' du SPF Affaires étrangères dispose d'une ligne budgétaire distincte pour financer des projets dans le domaine de la consolidation de la paix. Dans le guide pour l'introduction de propositions de projets, la question de la stratégie genre menée par l'organisation qui présente le projet est également posée. Cette dimension reste toutefois facultative et bien que le service Consolidation de la paix constate généralement une attention et un souci accrus pour la dimension de genre, les positions sont évidemment très variées à ce niveau.
41. Dans le futur, on envisage toutefois de travailler avec un véritable *'format'* dans lequel les propositions de projets devraient obligatoirement être formulées pour être recevables. Une description de la stratégie genre (dont fait partie l'application de la résolution 1325) en deviendra une partie obligatoire.
42. La ligne budgétaire du service Consolidation de la Paix peut financer des projets partout dans le monde et n'est pas liée à la liste des pays partenaires – ce qui est le cas pour la Direction générale de la Coopération au développement. En ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre de la résolution 1325, l'attention du service va essentiellement à la région des **Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et l'Afghanistan/Pakistan**.
43. Au niveau du financement durant la période 2009-2011, nous pouvons distinguer des grandes catégories de projets dotés d'une dimension de genre spécifique:
- Projets dans les pays en (situation de post-) conflit, tels l'Afghanistan et la RDC, axés sur les femmes et les filles. Il s'agit aussi bien de projets d'enseignement, d'accueil des victimes de violences que du soutien aux activités économiques,
 - Accueil, accompagnement juridique et psychosocial et réintégration socioéconomique des victimes de violence sexuelle,
 - Formations de groupes de femmes en matière de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de processus électoraux
 - Fonds pour les femmes et les groupes de femmes pour les former et les associer aux négociations de paix.
44. Dans ce contexte, la Belgique finance p.ex. le Club de Madrid pour un projet dans la Corne de l'Afrique. Le Club de Madrid peut également bénéficier de l'expertise de ses membres, à savoir des anciens chefs d'état et de gouvernement de 50 pays dont un grand nombre de femmes. Dans le cadre de son projet *'Women's leadership for Peace and Security in the Greater Horn of Africa'*, le Club de Madrid organise des formations et des ateliers pour associer les femmes aux négociations de paix nationales et régionales et les rendre plus éloquentes. La durée du projet est de 30 mois (2010-2012).
45. Dans d'autres projets, le genre est un thème transversal comme dans le Projet d'aide à la société civile en Afrique subsaharienne francophone en vue de limiter la violence armée dans lequel, via le *IANSA Women's Network*, des femmes africaines francophones sont encouragées à participer à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives en matière de désarmement et de contrôle des armements. Le projet est également axé sur la lutte contre la violence domestique armée.
46. La dimension de genre fait également l'objet d'une attention systématique dans les projets de déminage, d'assistance aux victimes et de sensibilisation en matière de mines antipersonnel. Lors du déminage, on

veille à ce que la communauté tout entière soit associée à la planification, à l'exécution et à l'évaluation, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble de la population et pas uniquement, par exemple, des hommes adultes. Il en est également tenu compte au moment du recrutement pour le déminage.

47. Lors de contacts avec les ONG à propos d'éventuels projets de coopération, l'accent est mis sur l'intérêt spécifique porté aux projets comportant un rôle spécifique réservé aux femmes et aux enfants; comme exemple de projet concret, citons la campagne des avocats pour l'interdiction des mines (*Mine Ban*

Advocates), un groupe de victimes qui contribuent par leur expérience personnelle et leurs interventions publiques à la sensibilisation au niveau international. Le SPF Affaires étrangères a partiellement financé cette campagne et contribue activement à assurer la visibilité des *Mine Ban Advocates* lors des conférences internationales.

48. Dans l'ensemble, quelque 7 millions d'euros de subsides sur la ligne budgétaire du service 'Consolidation de la Paix et Prévention des conflits' ont été affectés pour la période 2008-2011 à divers projets relevant de la résolution 1325.

4. Coopération au développement

49. La mise en œuvre de la Résolution 1325 est un des quatre domaines d'action prioritaire de la politique de la Coopération au développement dans le domaine de l'égalité hommes-femmes et de l'*empowerment* des femmes.

50. Dans le cadre du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325, la Coopération au développement, en fonction de sa spécificité, s'est engagée à³ :

- promouvoir l'*empowerment* politique, social et économique des femmes dans les zones affectées ou ayant été affectées par les conflits armés et,
- continuer à accorder une priorité à la lutte contre les violences sexuelles pendant et après les conflits. (cf. chapitre 2)

51. Pour ce faire, son action se place à trois niveaux: l'action politique (dialogue politique), l'action de coopération (les interventions) et le renforcement des capacités institutionnelles de la DGD (méthodologies, formation). L'action de la coopération au développement est complémentaire à celle d'autres départements (Affaires étrangères, défense, intérieur, justice, etc.) et s'inscrit dans une approche de long terme.

52. Parmi les 18 pays partenaires de la coopération gouvernementale, 6 pays sont en situation de fragilité⁴. Parmi ceux-ci, un accent particulier est mis sur la RD Congo, le Rwanda, le Burundi et les Territoires palestiniens.

53. Ce chapitre n'est pas exhaustif: il reprend pour chaque ligne d'action du plan national, quelques exemples de mise en œuvre des engagements pris,

en particulier en Afrique centrale (RDC, Rwanda, Burundi) et dans les Territoires palestiniens, mais également sur le plan international, notamment au-travers de notre appui et de nos contributions aux organisations multilatérales et humanitaires.

Dialogue politique direct avec les pays partenaires

54. Une référence spécifique au Plan d'action national 1325 est inscrite dans les nouveaux Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) conclus en 2009 avec la RD Congo, le Burundi et en 2011, avec le Rwanda. Sur la base des engagements pris dans les PIC, les bureaux des Attachés sur le terrain participent activement aux groupes locaux thématiques "genre". En RDC, le groupe 'Genre' et le groupe 'Violences sexuelles' ont été fusionnés. Le principal objectif de ces groupes thématiques est de servir de plateforme de coordination et d'harmonisation des différents acteurs et de faciliter l'identification de domaines d'actions prioritaires.

L'aide bilatérale

55. Compte tenu de sa spécificité et conformément aux principes d'efficacité de l'aide, la Coopération belge au développement s'inscrit dans une approche harmonisée et coordonnée en appui aux efforts des pays partenaires visant à renforcer le pouvoir et les capacités des femmes ('empowerment') à tous les niveaux pour qu'elles puissent participer pleinement à la reconstruction et au développement de leur pays.

56. En **RDC**, la bonne intégration du genre dans la préparation du Programme Indicatif de Coopération (PIC) signé en décembre 2009, a été saluée par la 'Peer Review' du Comité d'Aide au

³ Chapitre 4 pp. 15-16

⁴ Selon le CAD, il s'agit de RDC, Rwanda, Burundi, Territoires palestiniens, Niger et Ouganda.

Développement de l'OCDE: une expertise genre conjointe belgo-congolaise a veillé à la prise en compte du genre dans les 3 secteurs de concentration de l'aide : de l'agriculture et des pistes rurales, l'enseignement technique et la formation professionnelle, en mettant l'accent sur l'empowerment socio-économique des femmes. Conformément aux engagements du PIC, la CTB a intégré le genre dans la formulation des programmes d'appui institutionnel (UCAG) auprès des ministères de ces trois secteurs et lance cette année des études plus approfondies pour une prise en compte du genre dans les programmes et projets qu'elle mettra en œuvre.

57. En préparation de la dernière commission mixte avec le **Rwanda**, un séminaire spécifique sur le genre a été organisé à Kigali en avril 2011, impliquant toutes les parties prenantes : gouvernement rwandais, acteurs de la société civile, autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux afin de bien prendre en compte les questions de genre dans les secteurs de la santé, de la décentralisation et de l'énergie.
58. Au **Burundi**, de nombreux rapports montrent que d'énormes disparités persistent entre les hommes et les femmes en matière de droits fondamentaux. Le programme de coopération au Burundi s'axe sur 3 secteurs: l'Agriculture, la Santé et l'Education. Le genre, comme thème transversal, est pris en compte dans ces trois secteurs. Dans le cadre du nouveau programme Agriculture, une assistance technique sera dédiée uniquement à l'aspect Genre. Par ailleurs, la coopération belge met en œuvre un projet visant à renforcer la capacité institutionnelle de la police burundaise, afin qu'elle puisse mieux exécuter les fonctions d'une police moderne et de proximité au service de la population. Ce projet d'un montant total de 5 millions € est financé par la Belgique (3 millions €)

et les Pays-Bas (2 millions € via la Coopération déléguée). Ce projet qui intègre dans toutes ses composantes la dimension du genre, contribue à **la lutte contre l'impunité** en particulier pour des délits (telle que la violence) envers les femmes.

59. En outre, depuis 2009, les PIC mentionnent l'objectif de réserver 50% des **bourses bilatérales** à des candidates féminines et 50% des MIP (micro-programmes en faveur des communautés locales) à des initiatives visant l'empowerment des femmes.

La coopération déléguée, les programmes spéciaux

60. La Coopération belge a joué un **rôle pionnier et mobilisateur dans la lutte contre les violences sexuelles en RD Congo** en finançant un programme conjoint mis en place dès 2005 par le FNUAP, l'UNICEF et HCDH. Le montant alloué à ce Projet s'élevait à **7,82 millions €** pour une période de 4 ans allant de 2005 à 2008 et la mise en œuvre était assurée dans les provinces de l'Equateur, l'Orientale et le Maniema comprenant (i) le volet transversal : collecte de données, plaidoyer et sensibilisation, (ii) le volet médico-sanitaire, (iii) le volet psychosocial, (iv) le volet réinsertion/réintégration socio-économique et (v) le volet juridique et judiciaire.
61. D'emblée, en RDC, la Coopération belge a voulu s'inscrire dans un appui coordonné et harmonisé. En 2009, elle a décidé de contribuer pour un montant de **10 millions €** au 'Fonds de Stabilisation et de Redressement' dans l'Est du Congo (**STAREC**) qui a été établi conjointement par les NU, la Communauté internationale et le gouvernement congolais et qui est géré par le PNUD pour les aspects financiers. Cette contribution belge est octroyée spécifiquement pour le volet : lutte contre la violence sexuelle qui s'inscrit

dans la stratégie congolaise de lutte contre la violence sexuelle. Les priorités principales portent sur (i) la lutte contre l'impunité, (ii) la réinsertion socio-économique, (iii) l'accompagnement psycho-social et (iv) la prise en charge médicale des victimes. Les zones d'intervention prioritaires sont celles ciblées par le programme STAREC à savoir: le Haut Uélé, le Bas Uélé, l'Ituri (dans la Province Orientale), le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Maniéma et le Tanganyika (dans la Province du Katanga). Ces zones figurent parmi celles qui sont le plus affectées par la problématique des violences sexuelles. La mise en œuvre de chaque composante est assurée par les agences des Nations unies en coordination avec la partie congolaise du niveau national et provincial.

62. La coopération belge a contribué 3.700.000 € au projet REJUSCO (Restauration de la Justice à l'Est du Congo) qui avait comme objectif de (i) appuyer le renforcement des capacités fonctionnelles des lieux de justice dans les provinces de l'Est, (ii) contribuer au renforcement du fonctionnement de la justice de manière à **lutter contre l'impunité** et à assurer des procès justes et équitables ; (iii) accroître la confiance des populations des provinces de l'Est dans son système de justice en protégeant, par un monitoring des procès et des lieux de détention, et en sensibilisant les populations sur leurs droits et devoirs. Le STAREC organise également des formations à la sensibilisation au problème des violences sexuelles auprès des Divisions Provinciales du Genre, de la Santé, du Plan et de la Justice.

63. Une contribution de 2 millions d'€ est envisagée pour un co-financement du projet « UHAKI SAFI » (« Bonne justice »), qui fait suite au projet REJUSCO. Ce projet a comme objectif de renforcer les capacités du gouvernement congolais pour **lutter contre l'impunité** grâce à un

partenariat avec le Ministère de la Justice visant à améliorer le fonctionnement et l'accès de la Justice (formations de magistrats, constructions de tribunaux, de prisons, audiences foraines dans les campagnes,...). Le programme Uhaki Safi sera financé conjointement par la CE, la Suède et la Belgique à hauteur de 18 millions €. (Uhaki Safi est la continuité du programme REJUSCO.)

64. En **RDC**, une contribution de 7,5 millions € a été versée en 2010 au PNUD, via la coopération déléguée, pour un appui au cycle électoral congolais. Parmi les groupes cibles de ce programme se trouvent les femmes, en tant qu'électrices, candidates et élues, ceci dans le cadre d'une politique de promotion du genre dans le domaine électoral. Ce même type de programme a été financé en 2010 au **Burundi** (2 millions €) et en 2009 en **Afghanistan** (1 million €).

65. Au **Burundi**, La Belgique accorde beaucoup d'attention à la coordination en vue d'assurer une meilleure efficacité de l'aide. Raison pour laquelle, il a été décidé de s'associer aux activités d'ONU Femmes au Burundi en lui attribuant un montant de USD 5.108.867 pour la période 2010-2012 pour un programme dont l'objectif principal est de soutenir le Burundi à réaliser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes par l'application effective des engagements internationaux et régionaux pris par l'Etat Burundais: CEDEF, la Déclaration solennelle de l'Union Africaine sur l'égalité de genre en Afrique; ses plans nationaux, notamment, **le plan d'action de mise en œuvre de la résolution 1325**, la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre et la politique nationale genre.

66. Les axes principaux d'intervention du programme sont la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA, le leadership et la

participation politique, l'autonomisation économique des femmes, la planification et la budgétisation sensible au genre, la mise en œuvre des recommandations du Comité CEDEF 2008 et des autres instruments internationaux relatifs aux droits des femmes (prise en compte des droits des femmes dans les mécanismes de justice de transition;révision du code des personnes et de la famille ; adoption du code sur les successions).

67. En **Afghanistan** en 2009, 2 millions € ont été versés à UNICEF pour un programme dans le secteur de l'éducation, visant en particulier les petites filles.

La coopération multilatérale

68. La Coopération au développement contribue aux ressources générales **d'organisations internationales partenaires** jouant un rôle catalyseur dans le suivi des résolutions 1325 et 1820: ONU Femmes (la problématique de la paix et de la sécurité, ainsi que la lutte contre la violence basées sur le genre) – 1, 25 millions € en 2010, le PNUD (gouvernance, appui aux élections) – 20 millions € en 2010, FNUAP (santé et droits sexuels et reproductifs, lutte contre la violence liée au genre) – 5 millions € en 2010, UNICEF (protection des enfants-filles et adolescentes- contre la violence, l'exploitation et les abus) – 18,7 millions € en 2010, HCDH (Haut commissariat aux droits de l'homme) – 750.000 € en 2010.

69. Il convient de signaler également le sous-programme « gestion des connaissances et genre » qui fait partie du programme multilatéral de la coopération belge avec la FAO pour la période 2008-2011 et qui inclut le projet DIMITRA (4 millions USD). DIMITRA qui couvre la région des grands lacs (RDC, Rwanda, Burundi) et également d'autres pays d'Afrique sub-saharienne dont le Niger a développé une méthodologie

« communiquer le genre pour le développement » en vue de renforcer les capacités, notamment des réseaux de femmes à communiquer, diffuser des informations et des bonnes pratiques sur les thématiques prioritaires (accès à la terre, lutte contre le VIH/SIDA et les violences sexuelles, Résolution 1325 etc.) via des radios rurales et clubs d'écoute communautaires. Au Burundi et en RDC, les efforts conjoints du projet DIMITRA et du programme Horticulture urbaine et périurbaine de la FAO ont eu pour effet de renforcer la dimension du genre dans ce type de programme.

70. Par ailleurs, les Jeunes experts associés (JEA – des jeunes collaborateurs des NU payés par la Coopération belge au développement) ont bénéficié d'un financement: en 2009 et en 2010, on a compté 4 JEA belges dont 2 auprès d'UNIFEM (entre-temps ONU Femmes) au Mali et au Mozambique, 1 JEA qui travaille sur les thématiques du genre et du développement à la FAO dans le cadre du projet DIMITRA ⁵ et 2 JEA auprès du FNUAP en RD du Congo et au Rwanda.

Appui aux organisations de la société civile

71. Dans les **territoires palestiniens**, la coopération belge a soutenu pendant plusieurs années l'ONG palestinienne **Women's Centre for Legal and Aid Counselling (WCLAC)**. En 2005 et 2006, elle a contribué pour un montant total de 370.000 € aux activités de WCLAC en matière de lobbying et de plaidoyer. WCLAC est un ONG palestinienne dont l'objectif est de contribuer à la construction d'une société palestinienne démocratique basée sur les principes d'égalité des genres et de justice sociale notamment en offrant des services juridiques aux

⁵ Pour plus d'informations sur le projet DIMITRA, consulter <http://www.fao.org/dimitra/about-dimitra/en/>

femmes, des services de networking avec d'autres organisations semblables, ainsi que la participation et l'organisation de conférences, formations et consultations. WCLAC a atteint un nombre important de résultats dans le domaine des droits de l'homme, et en particulier dans les droits des femmes palestiniennes. WCLAC continue à être consultée par notre représentation diplomatique locale pour ce qui concerne les questions de genre et de droits de la femme palestinienne.

72. Depuis 2008, la coopération soutient l'ONG locale 'Juzoor foundation for health and social development' pour un projet de deux ans portant sur la prise en charge par 30 responsables féminines, de cantines scolaires dans cinq écoles situées dans trois villages de Cisjordanie (Al Seukh, Artas et Bétin). Ce projet garantit un revenu pour les femmes, un renforcement des structures féminines existantes ainsi qu'une sensibilisation de la communauté (élèves, parents, enseignants) aux pratiques nutritives.
73. Depuis 2010, la coopération soutient également l'ONG palestinienne 'YALU Society for Development and Studies', basée à Naplouse, pour un projet d'un montant de 139.280 € sur deux ans visant l'empowerment économique des femmes palestiniennes. L'objectif principal du projet est de contribuer à l'émancipation et au renforcement des femmes du gouvernorat de Naplouse en leur donnant la possibilité d'investir, de générer des revenus par un système de microcrédit.
74. Dans son programme 2009-2011, le Syndicat socialiste belge travaille avec la PGFTU, la fédération Générale Palestinienne des Syndicats, dans le but de d'accroître la participation des femmes dans le leadership syndical.
75. Enfin, la coopération belge a contribué à une initiative pilote de coopération israélo-palestinienne (2009-2010) visant

le renforcement économique des femmes palestiniennes qui est mise en œuvre conjointement par le Negev Institute for strategies of peace and development (NISPED) et l'ONG palestinienne SHOROUQ pour un montant de 226.360 €.

76. **En RD Congo**, le deuxième programme triennal (2011-2013) de l'ONG belge **Le monde selon les femmes**, qui est intitulé le « Genre comme condition de développement durable » vise à renforcer les capacités des réseaux de femmes du Sud, notamment en matière de plaidoyer pour les droits des femmes. Dans ce cadre, le Monde selon les femmes, et son partenaire local CONAFED mènent une recherche action sur l'impunité face aux violences envers les femmes – en particulier les violences sexuelles- et face au « commerce des corps » dans trois sites-pilotes au Katanga, dans la Province Orientale et dans le Kasai Oriental. L'objectif est que les membres de CONAFED et les communautés locales puissent utilement contribuer à des stratégies visant à lutter contre l'impunité. Pour les trois années du programme, le budget prévu est de 59.327 €.
77. **Au Rwanda**, la coopération belge appuie 3 projets spécifiques d'ONG locales, visant l'empowerment des femmes :
 - le projet de renforcement du pouvoir économique de la femme dans la province du Nord – Pro-Femmes/Twese Hamwe, pour un montant de 223.732 € (2009 – 2011)
 - le projet d'apiculture pour la réduction de la pauvreté en faveur des femmes et des foyers sans terre dans le centre du pays – SERUKA asbl, pour un montant de 170.514 € (2009 – 2011)
 - le projet d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat féminin - Duterimbere – pour un montant de 240.000 € (2010- 2012).

78. **Au Burundi**, le projet de l'ONG belge « Handicap International » vise à améliorer la qualité de vie des femmes atteintes de fistule dans la région de Ruyigi. Il s'agit à la fois de la prise en charge médicale de ces femmes et de leur réintégration familiale et sociale notamment via des AGR (activités génératrices de revenus). Il s'agit d'un projet de 24 mois (2010-2012), d'un montant de 178.318 €.

79. L'ONG burundaise ISV (« **Initiative Seruka pour les victimes de viol** ») bénéficie d'un financement de la coopération belge de 250.000 € pour un projet de 24 mois (2010-2012) axé sur la **lutte contre les violences sexuelles**. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'accès aux services légaux de qualité pour les victimes de violences sexuelles ainsi que d'amener les structures communautaires à entreprendre des actions qui visent à changer les comportements socioculturels qui renforcent les violences sexuelles.

Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA)

80. A titre d'exemple, en **RD Congo**, le FBSA a cofinancé un projet d'intensification agricole mis en œuvre par l'ONG **Vredeseilanden** dans le Nord Kivu (Beni et Lubero) dont un des résultats attendus est le **renforcement de la position des femmes dans les exploitations agricoles familiales et au sein des organisations paysannes**. Il s'agit d'un projet dont la 1^{ère} phase a été exécutée de 2005 à 2010 pour un budget de 1,8 million €. Une seconde phase de trois ans (2011-2013) d'un budget de 994.500 € est prévue. Vredeseilanden estime que les femmes restent dans la société à l'Est de la RDC les plus vulnérables des vulnérables et qu'en même temps elles montrent un réel dynamisme économique. Ceci justifie des actions spécifiques du projet en leur faveur afin

de renforcer leur pouvoir économique et de prise de décision dans les ménages en particulier et dans la société en général. Les 2 phases de ce projet ont défini un résultat attendu sur le genre et y ont consacré un budget spécifique. La 1^{ère} phase du projet a : (1) mis en place un système d'épargne et de micro-crédit; (2) effectué des investissements dans la transformation de fruits et de décortiqueuses; (3) renforcé les capacités des femmes à participer activement aux instances de décision; (4) alphabétisé de nombreuses femmes. La 2^e phase du projet a prévu : (1) un appui aux activités génératrices de revenus (production et transformation); (2) la mise en place de systèmes autogérés d'épargne et de crédit; (3) d'organiser des journées des femmes ; (4) de former les animateurs des Organisations Paysannes sur l'intégration du genre.

L'aide humanitaire

81. La coopération belge assure le suivi du gendermainstreaming lors des consultations annuelles avec les organisations humanitaires partenaires (en particulier: UNICEF, CICR, UNHCR, OCHA, UNRWA), en attachant une attention particulière à **la santé et aux droits sexuels et reproductifs** et dans ce cadre à la **protection contre la violence liée au genre**. Ainsi, par exemple, lors de la dernière consultation annuelle avec le CICR (31 mars 2011), la thématique de la santé et des droits sexuels et reproductifs a fait l'objet d'une présentation spécifique du CICR et d'un débat lors d'une session ouverte avec différents acteurs (DGD, ONG, universités, CTB, Commission Femmes et développement, etc.)

82. Par ailleurs, la Belgique attire l'attention sur la dimension de genre en ce qui concerne les réfugiés et insiste sur la protection des femmes dans les camps de réfugiés. Les organisations partenaires sont soutenues dans leur mandat et leur stratégie ainsi que dans

leurs démarches auprès des pouvoirs publics dans le pays considéré.

La Coopération universitaire

83. La Coopération au développement soutient le programme pluriannuel d'un réseau interuniversitaire de recherche et d'expertise actif depuis 2004 sur les questions relatives à la paix et à la gouvernance dans les Etats fragiles, appelé « **GRAPAX** » - **Groupe de Recherche en Appui aux Politiques de Paix**-. Ce réseau est constitué de chercheurs des facultés universitaires de St Louis, Université de Liège, ULB et UCL). Un axe transversal des travaux de ce réseau concerne la question du genre et le suivi de la Résolution 1325, notamment en RD Congo. Par ailleurs, la Coopération au développement soutient depuis 2010, via le **Vlaamse Interuniversitaire Raad (VLIR)**, le Projet de coopération universitaire de l'Université de Gand en RDC intitulé **Prise en charge multisectorielle des femmes survivantes des violences sexuelles dans la Province du Sud-Kivu, RD Congo** (200.000 euros) L'objectif académique général du projet est de renforcer l'Université Catholique de Bukavu comme institution académique phare dans le domaine de la recherche sur les violences sexuelles dans les contextes de conflit armé et de post-conflit. L'objectif de développement général est de renforcer la qualité de la prise en charge des femmes survivantes des violences sexuelles.

Les actions de sensibilisation et de promotion

84. La Résolution 1325 fait l'objet d'articles dans le magazine de la coopération Dimension 3, dans les rapports annuels de la DGD (notamment celui de 2010). La Coopération finance également d'autres activités de sensibilisation telle que le festival cinématographique « Voix de femmes », prônant une culture de

paix, qui aura lieu cette année en novembre 2011 à Bruxelles, Liège et Anvers. Par ailleurs, la Coopération belge contribue au financement d'actions de sensibilisation sur le terrain, tel que le Séminaire international "Stop aux horreurs scandaleuses faites aux femmes de la sous région" - Concertation des collectifs des associations féminines de la région des Grands Lacs (COCAFEM/GL) qui s'est tenu en novembre 2008 à Bujumbura, Burundi.

85. La Commission Femmes et Développement – commission d'avis auprès du Ministre de la Coopération au Développement- qui a participé à la rédaction du plan d'action belge, a organisé en Belgique avec l'appui de la Coopération belge, plusieurs séminaires internationaux et actions de sensibilisation et de réflexion sur la mise en œuvre de la Résolution 1325, en particulier en RDC et dans les Territoires palestiniens.

86. En conclusion, compte tenu de sa spécificité et conformément aux principes d'efficacité de l'aide, la Coopération belge au développement s'inscrit dans une approche harmonisée et coordonnée en appui aux efforts des pays partenaires visant à renforcer le pouvoir et les capacités des femmes (*empowerment*) à tous les niveaux pour qu'elles puissent participer pleinement à la reconstruction et au développement de leur pays. Par ailleurs, la Coopération belge continue à accorder une priorité à la lutte contre les violences sexuelles, en particulier en RDC. Ces actions sont complémentaires à celles menées par d'autres acteurs belges, européens, et internationaux, sur les plans diplomatiques, de la prévention, de la justice, de la sécurité dans les pays partenaires de la coopération mais également dans d'autres régions du monde.

5. Missions de paix

Efforts déployés au niveau national

87. Les engagements et actions visés au chapitre consacré aux missions de paix sont pris en charge par le Ministère de la Défense. Ce dernier a choisi de se concentrer en premier lieu sur les opérations étant donné que celles-ci font partie des missions fondamentales du département et que ceci facilite l'obtention de résultats tangibles au profit du groupe cible de la résolution. Pour traduire ces priorités et afin de veiller à la coordination des démarches à entreprendre au sein de la Défense, une directive intitulée « plan d'action Défense » a été établie et approuvée par le Chef de la Défense. Cette directive reprend les points prioritaires du PAN 1325 et désigne le département d'Etat-Major de l'Etat-Major de la Défense chargé du suivi de chaque ligne politique ou action. Les départements impliqués sont la Direction Générale Human Resources, la Direction Générale Formation, le Département d'Etat-Major Stratégie et enfin le Département d'Etat-Major Opérations et Entraînement pour la partie du plan d'action relative aux opérations.

88. L'expertise en matière de genre est en plein développement au sein de la Défense. Cette expertise et les compétences en la matière seront groupées au sein de l'Information Operations Group (IOGp) qui, lors des opérations, est chargé des contacts avec la population locale. Des formations en matière de genre sont prévues pour certains spécialistes de cette unité (Civil Militarian Cooperation (CIMIC), Opérations psychologiques (PsyOps)). A cet effet certains membres du personnel sont envoyés au « Gender Field Advisor Course» en Suède, formation qui vient d'être récemment accréditée par l'OTAN. Ces militaires forment le premier socle des mesures structurelles mises en place et donnent à leur tour des

modules de formation et d'entraînement dans le domaine du genre.

89. La Défense tient une **base de données reprenant les experts genre** qui pourront être associés à la préparation, l'implémentation, le monitoring et l'évaluation des opérations de paix. A terme, l'IOGp doit devenir le centre d'excellence en matière de prise en compte du genre dans les opérations.

90. En matière d'opérations, le département d'Etat-major Opération et Entraînement dispose d'un plan d'action spécifique. Ce plan d'action reprend par phase de l'opération et par domaine de compétence, les actions à prendre pour veiller à l'intégration de la dimension de genre dans les opérations. Ce plan est en pleine exécution. Ainsi, la thématique du genre et la résolution 1325 seront intégrées dans le processus de planification opérationnelle, les plans opérationnels (OPLAN) et les processus d'Evaluation & Lessons Learned. Cette intégration garantit que l'aspect genre sera pris en compte lors de la préparation, l'exécution et les leçons tirées de chaque opération. Dans le même cadre, en 2011, la Composante Terre a été désignée pour mener un projet pilote en matière de mise en œuvre de conseillers genre en opération.

91. Ainsi l'expertise « conseiller genre » sera ajoutée à certaines fonctions d'état-major existantes. Ce personnel participe à la planification opérationnelle et au déploiement au niveau des quartiers-généraux de forces. Au niveau des unités, la perspective genre sera prise en compte par des '*gender focal points*' pour qui la compétence genre constitue un cumul. L'IOGp en combinaison avec l'adjonction de l'expertise de genre à certaines fonctions d'Etat-Major et des unités veilleront à la prise en compte du genre

à tous les niveaux lors de la réalisation des opérations.

92. Lors de la préparation des missions de paix et lors des « *pre-deployment training* », les questions de genre et de violences commises à l'encontre des femmes et des enfants sont abordées. Ainsi, un module de *gendermainstreaming* est prévu dans l'entraînement annuel du personnel du département opération et entraînement qui livre la majorité du personnel envoyé en opération. De plus, préalablement au déploiement en opération, la journée intitulée « cultural awareness day » reprend un briefing sur le thème du genre lié à l'opération dans laquelle le personnel concerné sera engagé. Il est également tenu compte des feedbacks des opérations qui ont été menées et en cours pour adapter le contenu de ce briefing. Un briefing sur la traite des êtres humains est également prévu et donné par la Police Fédérale. Ces modules de « *pre-deployment training* » seront évalués par les spécialistes gender de l'IIOGp.

93. Au niveau de la composition des détachements envoyés en opération, une attention particulière est accordée à leur mixité lorsque ces détachements sont destinés à des théâtres et missions où l'aspect genre joue un rôle actif. En cette matière la Défense doit toutefois également prendre en compte le facteur disponibilité de son personnel.

94. Pour ce qui est de la conduite des militaires en opération, ces derniers doivent respecter leurs obligations imposées par la loi de discipline. Tout non respect donne lieu à des sanctions disciplinaires ou à la prise de mesures statutaires pouvant aller jusqu'à la perte de qualité de militaire. Toute infraction constatée sur le terrain doit être rapportée à la hiérarchie et le cas échéant les instances judiciaires (parquet fédéral) en sont informées. Actuellement un code de conduite basé sur les valeurs que le Chef de la

Défense vient d'approuver est en développement.

95. Enfin, la défense renforce également ses **compétences en matière de genre** dans le cadre de la loi sur la dimension du genre (2007). Le développement des compétences dans le cadre de cette loi de 2007 est intégré dans les directives de la Défense traitant de la diversité et du thème du genre en particulier. Ainsi tant la cellule stratégique du Ministre que le Département sont représentés dans le groupe interdépartemental de coordination chargé du suivi de l'implémentation de la loi précitée. A ce titre ses délégués ont participé à la formation organisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) fin septembre et début octobre 2011. Les actions en matière d'implémentation de la loi précitée n'étant pas uniquement celles destinées au personnel du département, les actions prises dans le cadre du PAN 1325 seront également abordées dans le cadre de l'implémentation de la loi de 2007.

Efforts déployés au niveau international

96. La Défense belge continue à demander l'application des résolutions 1325 et 1820 des NU dans les missions de l'UE, de l'OTAN et de l'ONU, tant au stade de leur préparation que de leur exécution. Elle soutient l'intégration de la dimension de genre dans ces opérations.

97. Au niveau de l'entraînement, des coordinations existent entre l'ONU, l'OSCE, l'OTAN et l'UE afin de veiller à éviter les redondances et à utiliser les expertises existantes de la manière la plus efficace.

98. Au niveau des « *lessons learned* », la Belgique transmet les bonnes pratiques et les recommandations en la matière aux partenaires de l'UE et de l'OTAN et elle plaide pour leur mise en application lors des missions suivantes. A cet effet

le genre, devrait être repris dans les bases de données du "Joint Allied Lessons learned Centre" (JALLC).

99. La Défense prend également en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles dans le cadre du travail humanitaire, comme par exemple lors de la construction de camps de réfugiés. Cette prise en compte se fait au niveau du travail des détachements Coopération Civilo-militaire (CIMIC) en opérations qui font partie de l'IOGp. Citons à titre d'exemple concret: BELUFIL au LIBAN depuis 2007, DAC KINDU (construction de bâtiments au profit de famille de militaires congolais depuis 2010).
100. Lorsque l'expertise en genre et la formation seront suffisantes, la Belgique mettra à disposition des **experts genre dans le cadre de missions d'évaluation** (UE, OTAN, ONU). Actuellement la Défense est au stade du développement de l'expertise et le niveau atteint ne permet pas encore de passer au stade de missions d'évaluation.

OTAN

101. Jusqu'en juin 2009, la Belgique a assuré la Présidence du '*Committee on Women in NATO forces*' (CWINF), 2 conférences du CWINF ayant été consacrées à la mise en œuvre de la résolution 1325 au sein de l'OTAN. Grâce à l'action de ce groupe, l'OTAN fait désormais partie du groupe des organisations internationales qui appliquent la résolution 1325. La reconnaissance de l'importance d'une perspective de genre par le Conseil de l'OTAN a entraîné l'adoption d'un document de politique OTAN⁶. Ce document est notamment à la base de l'intégration **d'une perspective de genre à tous les stades des opérations et missions de l'OTAN**. Le plan d'action de l'OTAN a été adopté

⁶ Doc. N° EAPC(C)D(2007)022

en novembre 2010 à Lisbonne par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et traite des efforts des entités de l'OTAN et des Nations dans le cadre d'opérations menées par l'OTAN.

102. A l'occasion de la révision de juin 2011, des **indicateurs** ont été intégrés, permettant d'évaluer désormais les progrès enregistrés.⁷ Egalement en juin 2011, le Conseil a approuvé le document de politique révisé, accompagné d'un plan de mise en œuvre⁸. En application du plan d'action, divers séminaires axés sur l'entraînement, les expériences pratiques et les "*meilleures pratiques*" sont programmés dans un proche avenir.
103. La fonction de conseiller genre de l'état-major de l'OTAN a été attribuée au NATO Office on Gender Perspectives (NDGP) au sein duquel la Défense a détaché un chef de service militaire pour une durée de 3 ans. La Défense est également représentée dans le '*NATO Committee on Gender Perspectives*' au sein duquel elle a exercé la fonction de 'deputy chair' jusqu'en mai 2011.

Union Européenne

104. La Belgique plaide pour l'implémentation de la résolution 1325 dans le cadre de la participation belge au « *EU Battle Group* » (EUBG). Cette action a été réalisée dans le processus d'État-major EUBG 2009. Ainsi des fonctions « gender » sont clairement identifiées et il est tenu compte de l'aspect genre tant dans la phase de planification que lors de l'exécution de la mission.
105. La Police Fédérale mène une politique d'incitation visant à accroître la participation féminine aux missions à l'étranger. Les femmes participent aussi

⁷ Doc. N° PO(2011)0336

⁸ Docs. N° APC(C)D(2011)0011 en EAPC(C)D(2011)0012

bien à des missions de longue durée (gestion civile des crises) qu'à des missions bilatérales courtes (environ 2 semaines). En juillet 2011, 27 membres du personnel de la police fédérale ont été détachés pour des missions européennes, dont 4 femmes (15%). Parmi celles-ci, 1 femme fait partie de la catégorie *Argent* des fonctions dirigeantes, le deuxième niveau au sein des missions de paix européennes.

106. Une femme commissaire divisionnaire a participé à une mission de paix au Soudan (Darfour, 2006-2008) en qualité de *Senior police adviser* et de *teamleader*. Actuellement, il y a également un agent féminin détaché en qualité de *Legal adviser* (conseiller juridique) auprès de la Mission de police UE en RD du Congo (EUPOL).
107. Dans la mission EULEX au Kosovo, la police fédérale (FEDPOL) est présente avec 14 personnes, dont 1 femme (août 2011; auparavant il y avait 3 femmes).
108. La base de données « standby » hébergeant la liste des candidats présélectionnés pour les missions de l'UE, contient 17 candidates sur un total de 156 inscrits (moins de 10 %). Le personnel de FEDPOL qui a déjà été détaché pour une mission, doit attendre deux ans (période de réintégration) avant de pouvoir participer à une mission suivante. La participation se fait toujours sur une base volontaire.
109. Pour vérifier si une évolution positive peut être observée dans les candidatures récentes sur le plan de la proportion hommes-femmes, FEDPOL devrait pouvoir effectuer une étude plus approfondie. Compte tenu de la nouvelle politique de personnel pour ce genre de missions, il y a de fortes chances que l'augmentation des candidatures féminines conduirait également à une augmentation des femmes dans les missions.
110. Depuis 2005, le SPF Justice a déployé 9 hommes et 3 femmes dans

les missions de gestion civile de crises (missions de l'Union européenne de longue durée). Parmi ces 12 experts déployés, 9 sont des magistrats et 3 sont des experts dans le domaine pénitentiaire. Cette participation a contribué de manière active à la réforme des systèmes légaux dans les pays en transition et a notamment contribué au rapprochement des droits de l'homme de ces pays vers les standards internationaux.

Nations unies

111. Dans le cadre des missions de paix des NU (les 'casques bleus'), 3% de femmes belges sont détachées (sur un total de 185 personnes (octobre 2010)). La moyenne européenne est toutefois de 5% à peine; certains Etats membres de l'UE font de meilleurs résultats (Suède (21%) et Roumanie (14%)), ce qui a relevé la moyenne par rapport aux Etats membres de l'UE qui n'ont détaché aucune femme.

Niveau bilatéral

112. Actuellement, une mission bilatérale de la **police fédérale** est en cours **avec le Burundi**: "Appui à la formation de la Police nationale du Burundi (PNB)" et "Professionnalisation de la PNB" en collaboration avec la Coopération technique belge. L'intégration de l'aspect genre est obligatoire dans tout projet de la CTB. Le plan stratégique de la police burundaise prévoit une série d'objectifs chiffrés en termes de participation des femmes dans la police nationale du Burundi.
113. Pour ce projet, une attention est portée au niveau de la communication (interne et externe) de la police fédérale sur la présence de collègues féminines en tant qu'expertes.
114. Une mission bilatérale de police est aussi en cours **en RD du Congo** afin de soutenir la mission de gestion civile des

crises (EUPOL). Dix femmes y participent.

législation nationale, internationale et des traités.

Promotion et renforcement

115. La Défense mettra en regard les **directives nationales** relatives à l'application des résolutions 1325 et 1820 et les directives des organisations qui ont délivré le mandat sous lequel opère la Belgique: L'exécution de ce point d'action est en cours. Cette exécution cadre dans le processus d'exploitation du contenu de la

116. La défense mettra au point un **système de reporting** dans le cadre de la violence faite à l'encontre des femmes. A cette fin une directive Evaluation et « Lessons Learned (LL) » est en rédaction.

117. La Belgique diffuse également des documents sur les **bonnes pratiques et les recommandations** au niveau de l'UE et de l'OTAN et plaide en faveur de leur application dans les nouvelles missions.

6. Equilibre de Genre

118. La politique belge doit montrer le bon exemple en matière de *gender mainstreaming* (intégration de la dimension de genre), entre autres en recrutant davantage de femmes et en leur permettant d'évoluer, ainsi qu'en offrant des formations spécifiques aux membres du personnel. Plusieurs SPF impliqués dans le PAN affichent de bons résultats; pour certaines instances ou fonctions, il existe une marge d'amélioration en termes d'équilibre en matière de genre et de connaissances relatives au *gender mainstreaming*.

SPF Justice

119. Début 2011, la Belgique comptait 2442 magistrats dont 1139 femmes (47%); parmi les 106 stagiaires judiciaires, 75 sont des femmes (70%). Un plan d'action spécifique diversité est en cours jusque 2014.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

120. 9% des ambassadeurs belges sont des femmes (octobre 2010): c'est le pourcentage le plus bas de l'UE. En tête on retrouve la Suède (34%), la Finlande (33%) et l'Estonie (25%).

Depuis 2008, 92 stagiaires diplomates ont été accueillis au département, parmi lesquels 31 femmes, c.-à-d. 33%. L'ensemble du corps diplomatique ne compte toutefois que 18% de femmes diplomates (82 sur 440). La proportion est meilleure chez les consuls: 35% (52 sur 145).

121. Des 66 attachés de coopération, 10 sont des femmes (15%); le dernier recrutement a montré un équilibre de genre (2 femmes et 2 hommes).

122. Au sein du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, la carrière intérieure (les non diplomates) est constituée de 644 femmes (59%) contre 440 hommes. La proportion pour le niveau A (enseignement universitaire/supérieur) est de 192 femmes (47%) par rapport à 214 hommes.⁹

123. Le SPF Affaires étrangères (Institut Egmont) organise 2 fois par an un 'Basic Generic Training' à l'intention des personnes qui participent à des missions de l'UE. Des modules spécifiques y sont consacrés à des problématiques liées au genre (violence sexuelle, exploitation et abus sexuel, le *gender mainstreaming* et le code de conduite).

124. A partir de 2012, les stagiaires diplomates suivront dans le cadre de leur formation de diplomate une série de modules dans lesquels le service Droits de l'Homme expliquera en détail la politique belge et européenne dans les matières suivantes: droits des femmes, droits de l'enfant et droits politiques et civils. Ces modules seront complétés par un module spécifique sur les droits sexuels et reproductifs organisé par BecauseHealth (un réseau constitué entre autres de l'Institut de médecine tropicale et de Sensoa).

Ministère de la Défense

125. Début 2011, 2.659 des 34.026 militaires étaient des femmes, ce qui représente 7,81%. Des 4.687 officiers, 411 sont des femmes (9,41%), des 14.500 sous-officiers 966 sont des femmes (6,66%) et des 14.839 soldats et marins 1.252 sont des femmes (8,44%).

⁹ § 117- 119 : Chiffres d'octobre 2011

126. La Défense s'engage à accorder, tenant compte des ressources disponibles, une attention particulière à la mixité des détachements opérationnels destinés aux théâtres et missions où l'aspect genre joue un rôle actif.

SPF Intérieur

127. Au 1er janvier 2011, il y avait 8% de femmes officiers de police, 9,6 % de femmes cadres moyens et 20% de femmes agents de police. On retrouve 68,4 % de femmes dans le personnel administratif.

128. La police locale compte 6 femmes chefs de corps; 2 femmes sont directrices auprès de la police fédérale. Pas plus de 14% des chefs de service sont des femmes au sein de la police fédérale. Par contre, parmi le personnel civil, il y a presque 75% de femmes chefs de service. On ne compte que 6,6 % de femmes parmi les agents de police – un pourcentage analogue au 8% de femmes officiers de police.

129. En matière de recrutement, 28% des candidats officiers et 33% des candidats inspecteurs sont de sexe féminin.

130. Au sein de la Direction de la coopération policière internationale, on retrouve une femme chef de service, responsable de la gestion des départements suivants: la coopération bi- et multilatérale, le réseau des officiers de liaison à l'étranger et la gestion civile de crises.

131. Une note interne (21 octobre 2009) a été diffusée dans le souci d'améliorer la présence des femmes aux postes à responsabilité. Elle demande aux responsables de la police d'intensifier la représentativité des femmes dans les commissions de sélection et les jurys d'examen.

132. Un subside est alloué annuellement par la police fédérale à l'Association des

femmes policières belges (5.000€). Ce subside sert à financer:

- La représentation au sein du Réseau européen des femmes policières (ENP – European Network of Policewomen) de membres de la police locale.
- La participation à des formations spécifiques liées au développement des hauts potentiels féminins non prévues dans le catalogue des formations de la direction de la formation de la police fédérale (DSE) ni dans celui de l'Institut de formation de l'administration fédérale (IFA).
- La participation à des séminaires, conférences liés à la même thématique.

Institut pour l'égalité ds femmes et des hommes

133. En 2009, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) est devenu membre de la Plateforme belge 1325 dont l'objectif est de rassembler les instances publiques et les organisations non gouvernementales autour du thème couvert par la résolution 1325. Les actions de l'Institut concernent surtout les deux domaines de l'évaluation et de la sensibilisation.

134. Le 30 septembre 2010, l'Institut a organisé en collaboration avec la Plateforme belge 1325, une table ronde sur le thème de la Défense et de la résolution 1325. Cette table ronde a fait office avant tout de forum qui a permis la rencontre du ministère de la Défense et de la société civile. Cette interaction a donné de nouvelles idées au ministère de la Défense. En outre, cette table ronde a été pour l'Institut l'occasion idéale d'évaluer où en était alors le ministère de la Défense dans la mise en œuvre du Plan d'Action National.

135. Le 15 décembre, la Plateforme belge 1325 a lancé, grâce au soutien de l'Institut, la campagne '*Cherchez votre femme de paix 1325*'. Cette campagne veut d'une part récompenser chaque année des femmes qui soutiennent l'exécution de la résolution 1325 ou qui

appliquent elles-mêmes la résolution sur le terrain en partant dans des zones de (post-) conflit et en y aidant des femmes. D'autre part, l'objectif de la campagne est de mieux faire connaître la résolution 1325. Des broches avec un coquelicot blanc ont été distribuées à cet effet. Le fait de les porter est une façon de montrer son soutien à la campagne et à la résolution. Le 15 décembre, 16 femmes ont déjà été couronnées: leurs noms ont été publiés sur le site web www.forcedesfemmes.net et chacune a reçu un certificat de 'Femme de paix' ainsi qu'une broche en argent en forme de coquelicot.

136. Il convient par ailleurs de mentionner les événements qui se sont déroulés dans le cadre de la Marche mondiale des femmes Belgique 2010 avec le soutien de l'Institut. Le samedi 6 mars 2010, une marche a été organisée à Bruxelles, de la Bourse au Palais de justice, avec pour objectif d'attirer l'attention sur la problématique de la violence à l'encontre des femmes, de la dépendance financière des femmes et de la mise en œuvre de la résolution 1325. Le 10 octobre 2010, s'est clôturée au Musée Royal de l'Afrique centrale l'année d'action de la Marche mondiale des femmes 2010 en Belgique lors d'une journée durant laquelle ont été organisés des ateliers, des animations, des débats, des stands, etc.

7. Monitoring sur la base des indicateurs UE

La Belgique a largement participé à la rédaction du premier rapport de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité établi sur la base des 17 indicateurs UE. Ce rapport fait également apparaître les écarts dans les niveaux d'avancement au sein de l'UE, ce qui incite un certain nombre d'Etats membres à accroître leurs efforts en la matière. Ne sont repris ci-dessous que les indicateurs UE pertinents pour les Etats membres. Les autres indicateurs portent uniquement sur les institutions de l'UE.¹⁰

Les indicateurs donnent un aperçu de l'état d'avancement de la Belgique en septembre 2010, juste avant le 10^e anniversaire de la résolution 1325 et se basent sur les données disponibles de 2009 à août 2010 inclus. L'UE organisera un nouveau tour de table parmi les Etats membres d'ici l'été 2012 dans la perspective du 12^e anniversaire de la résolution: la Belgique sera alors invitée à transmettre à nouveau ses données.

Indicateur 1: Dans quels pays un soutien est-il apporté à des actions en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et/ou du développement et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux ou de toute autre politique nationale ?

Pour la Belgique (2009-2010): 14 pays, à savoir l'Afghanistan, le Burundi, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la RD Congo, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Niger, l'Ouganda, le Pakistan, le Rwanda, la Somalie, le Soudan et les Territoires palestiniens.

Au total, les institutions et les Etats membres de l'UE soutiennent des activités

en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans pas moins de 70 pays.

Indicateur 3: Quels sont les instruments utilisés dans ces pays ?

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement a choisi d'utiliser une gamme d'instruments, comme :

- un soutien politique et financier à des organisations internationales actives dans le cadre de la résolution 1325;
- l'ajout des droits des femmes à l'agenda de rencontres multilatérales et bilatérales pertinentes ou dans des déclarations publiques;
- des démarches auprès d'ambassades et d'instances publiques;
- des rencontres avec des organisations de la société civile;
- un soutien aux efforts des organisations de femmes présentes dans des pays fragiles et/ou en situation de (post-) conflit (RDC, République centrafricaine, Afghanistan,...), et
- l'organisation de conférences ou de séminaires afin d'attirer l'attention du public sur cette thématique.

Indicateur 5: Moyens financiers mis à disposition afin de soutenir des projets ou des programmes, notamment en matière de SSR (Réforme du secteur de la sécurité), de DDR (Démobilisation, Désarmement, Réintégration), de droits de l'Homme/des femmes, de renforcement de la société civile, de santé, d'éducation, d'aide humanitaire et d'aide au développement générale.

En 2009 et au cours du premier semestre 2010, des projets 'genre' ont reçu un soutien financier de la part du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (sur la base du marqueur genre du CAD de l'OCDE et ce, à la fois via la DG Coopération au

¹⁰ La liste complète des indicateurs est disponible via le lien suivant :

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/hr/news272.pdf

Le rapport complet basé sur les contributions de tous les Etats membres est disponible via le lien suivant :

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/11/st09/st09990.en11.pdf>

développement et la ligne budgétaire 'Diplomatie préventive et consolidation de la paix') pour un montant estimé à **€ 105.754.760** (soit 8,4 % de l'ensemble de l'aide publique au développement). Il s'agit ici de projets et de programmes qui ont un **impact direct sur les femmes** ou dans lesquels les femmes représentent un groupe cible spécifique. Ces projets et programmes englobent également les projets relatifs aux soins de santé et à l'éducation.

€ 712.105.848 (soit 56,9% de l'ensemble de l'aide publique au développement) ont un impact indirect en matière de genre.

€ 4 millions ont été **spécifiquement** consacrés à des **activités liées directement à la résolution 1325** (projets en matière de SSR, DDR, participation des femmes aux négociations de paix, justice transitionnelle et élections dans des pays en situation de post-conflit, protection des femmes et prévention de la violence sexuelle dans les conflits armés). Entre août 2010 et août 2011 s'y sont encore ajoutés € 3,5 millions. Les programmes avec impact **indirect** sur les femmes dans les états fragiles portent sur environ **€ 31 millions dans 14 pays** (cf. les pays cités à l'indicateur 1).

A titre de comparaison: au total, les institutions de l'UE et les Etats membres ont déboursé ensemble € 172 millions en 2009/début 2010 pour la mise en œuvre directe de la résolution 1325. Les leaders européens sont la Suède (€ 27 millions) et les Pays-Bas (€ 23 millions). Toutefois, certains Etats membres n'ont aucune activité qui soit destinée au soutien de la résolution 1325.

Indicateur 6: Plan d'action national ou autres documents stratégiques pertinents

La Belgique dispose depuis 2009 d'un Plan d'action national, approuvé par le Conseil des ministres en février 2009. Par ailleurs, la DG Coopération au développement a élaboré des notes stratégiques relatives à l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes (2002) et aux droits sexuels et reproductifs (2007).

Il n'existe pas (encore) de procédure officielle de rapport au Parlement fédéral: le présent document sera toutefois transmis au Parlement et au Sénat.

Ces dernières années, le PAN a été présenté à plusieurs reprises lors d'auditions au Sénat (Commission pour l'Egalité des chances).

Indicateur 8: Nombre et pourcentage de femmes médiatrices et négociatrices ainsi que d'organisations de femmes présentes lors de négociations de paix formelles et informelles – avec le soutien de la Belgique

Depuis 2008, la Belgique a apporté son soutien financier à 7 processus de paix (Soudan, Côte d'Ivoire, Ouganda, Burundi, Israël, Kenya, RDC), mais aucun critère n'était prévu concernant la présence de femmes dans les équipes de négociation, ni comme participantes ni comme médiatrices. On ne dispose donc pas de données sur les participantes.

Indicateur 9: Soutien aux organisations de femmes dans les négociations de paix

Trois organisations locales de femmes en RDC ont bénéficié du soutien de la Belgique (2008-2010), sous la forme d'aides financières et de facilitation.

Indicateur 10: Nombre et type de réunions et d'entretiens de groupes de femmes et/ou d'ONG concernant la résolution 1325 avec des représentants officiels belges

La Belgique a envoyé des instructions aux postes diplomatiques afin de récolter activement des informations sur les droits des femmes et les objectifs de la résolution 1325. Les postes diplomatiques et les attachés de coopération sont informés de l'importance du genre et de la problématique de la discrimination à l'encontre des femmes dans la politique étrangère.

On estime qu'il y a eu en 2010 (jusqu'août) pour ce qui concerne les aspects de la

résolution 1325, 4 réunions organisées au niveau ministériel, une trentaine d'autres réunions au niveau des directeurs ou des experts à Bruxelles. Une septantaine de rencontres ont eu lieu dans les postes dont environ 15 au niveau des ambassadeurs. Par ailleurs, le personnel diplomatique et/ou les attachés de coopération suivent les réunions pertinentes en termes de genre dans certains pays (p.ex. là où la Belgique libère des fonds conséquents dans la lutte contre la violence sexuelle, comme en RDC).

Indicateur 11: Proportion hommes-femmes parmi les ambassadeurs, les diplomates, le personnel détaché auprès des Nations unies et le personnel détaché dans les missions civiles de gestion des crises de l'UE

9% des ambassadeurs belges sont des femmes (octobre 2010): c'est le pourcentage le plus bas de l'UE. En tête on retrouve la Suède (34%), la Finlande (33%) et l'Estonie (25%).

Depuis 2008, 92 stagiaires diplomates ont été accueillis au département, parmi lesquels 31 femmes, c.-à-d. 33%.

Parmi les Belges détachés auprès des Casques bleus de l'ONU, on dénombrait 6 femmes sur 185 personnes (3%). A titre de comparaison: la moyenne de l'UE est de 23 % (27% pour la Suède, tandis que 8 Etats membres n'ont détaché aucune femme).

Le pourcentage de femmes détachées dans les missions civiles de gestion des crises de l'UE n'a pas été communiqué.

Indicateur 12: Proportion hommes-femmes recevant une formation spécifique axée sur le genre parmi le personnel diplomatique et le personnel

(civil et militaire) détaché dans les missions de paix

Le personnel diplomatique n'a pas encore reçu de formation portant sur les droits des femmes et le genre. Les stagiaires diplomates suivront toutefois un certain nombre de modules (chaque fois d'une demi-journée) sur les droits des femmes, les droits sexuels et reproductifs, les droits de l'enfant et la politique en matière de droits de l'Homme en général. Pour le module 'droits sexuels et reproductifs', une collaboration sera mise en place avec le réseau Because Health (réseau constitué entre autres de l'Institut de médecine tropicale et de Sensoa).

Tous les militaires et agents de police et le personnel civil détaché dans des missions de paix suivent un module sur le *gender mainstreaming*, la violence sexuelle, la protection et les aspects culturels.

Indicateur 17: Nombre de demandeurs et de demandeuses d'asile qui ont reçu le statut de réfugié ou bénéficié de protection subsidiaire, ainsi que le pays d'origine

En 2010, 26.600 personnes ont demandé l'asile en Belgique parmi lesquelles environ 30% de femmes. Le pourcentage de femmes varie fortement en fonction du pays d'origine: les demandeurs d'asile en provenance du Bangladesh, de l'Inde, du Pakistan, de la Serbie, de la Chine, de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie, de la Mongolie, de la RD Congo et de la Russie sont majoritairement des hommes.

Des 16.245 affaires jugées en première instance, 3.510 ont été déclarées recevables (21,6%). Le pourcentage de femmes n'a pas été communiqué.